

9 décembre
2016

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHÉ**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
9 DÉCEMBRE 2016, à 10h
ORDRE DU JOUR**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 - Assurances pour l'immeuble de la caisse populaire
- 3 - Déneigement du stationnement de l'immeuble de la caisse populaire
- 4 - Entretien ménager à l'intérieur de l'immeuble de la caisse populaire
- 5 - Félicitations à M. Claude Thiffault et aux membres de la troupe de théâtre du Godendar pour la pièce *La petite école du rang*
- 6 - VARIA
Dépôt du certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (cautionnement de 150 000 \$ pour le projet d'un toit sur la patinoire)
- 7 - Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, directeur général

9 décembre 2016

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHÉ
M.R.C. DE MÉKINAC**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le neuvième jour de décembre de l'an 2016, à 10h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présent/e/s mesdames les conseillères Bernita Tétrault et Line Lapointe, messieurs les conseillers Mario Montambault, Michel Denis et Jean Baillargeon siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

Absence motivée de monsieur le conseiller Léon Gagnon.

Aucun contribuable n'assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 10h.

2016-12-330 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Line Lapointe
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le Maire. **Adopté**

2016-12-331 Mandat à M. Daniel Bacon d.g., pour demander une cotation à la Mutuelle des Municipalités du Québec en vue d'assurer l'immeuble de la caisse populaire

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe est en voie d'acquérir l'immeuble de la Caisse populaire situé au 601, rue Principale à Saint-Adelphe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe mandate M. Daniel Bacon à demander une cotation auprès de MMQ assurances, mutuelle des municipalités pour assurer l'immeuble de la caisse populaire située au 601, rue Principale à Saint-Adelphe, laquelle assurance sera valide à compter de la date de la signature du contrat notarié à intervenir devant Me Samson entre la Caisse populaire Desjardins de Ste-Thècle-St-Adelphe et la susdite municipalité. **Adopté**

2016-12-332 Déneigement du stationnement de l'immeuble de la caisse populaire

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe est en voie d'acquérir l'immeuble de la caisse populaire situé au 601, rue Principale à Saint-Adelphe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe maintienne l'engagement de Ferme Repau pour le déneigement du stationnement de la caisse populaire qui deviendra sous peu la propriété de la susdite Municipalité.

Que le contrat déjà octroyé par la Caisse populaire de Ste-Thècle - St-Adelphe à Ferme Repau, au montant de 900 \$, sera réparti au prorata entre la susdite Caisse et la Municipalité de Saint-Adelphe et ce, à compter de la date de la signature du contrat notarié à intervenir devant Me Samson entre la Caisse populaire Desjardins de Ste-Thècle-St-Adelphe et la susdite municipalité.

Adopté

2016-12-333 Entretien à l'intérieur et à l'extérieur de l'immeuble de la caisse populaire

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe est en voie d'acquérir l'immeuble de la caisse populaire situé au 601, rue Principale à Saint-Adelphe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe maintienne l'engagement de Madame Ginette Gagnon, au même salaire que celui qui était versé par la Caisse populaire de Ste-Thècle-St-Adelphe, pour l'entretien intérieur de l'immeuble de la caisse populaire situé au 601, rue principale à Saint-Adelphe.

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe maintienne l'engagement de Monsieur André Lafontaine, avec la même rétribution qui était versée par la Caisse populaire de Ste-Thècle-St-Adelphe, pour procéder à l'entretien extérieur de l'immeuble de la susdite caisse populaire.

Adopté

2016-12-334 Félicitations à M. Claude Thiffault et aux membres de la troupe de théâtre du Godendar pour la pièce *La petite école du rang*

CONSIDÉRANT le grand succès qu'a connu la pièce de théâtre *La petite école du rang* réalisée dans le cadre des Fêtes du 125^e de la municipalité et du 100^e de l'église;

CONSIDÉRANT la belle prestation offerte par tous les acteurs et actrices, jeunes et moins jeunes, ainsi que la collaboration de tous les bénévoles qui ont participé de près ou de loin à la réussite de cette activité théâtrale;

CONSIDÉRANT l'immense travail réalisé par M. Claude Thiffault, auteur de la comédie présentée et réalisée dans le but d'amasser des fonds pour la Fabrique locale;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité

Que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe félicitent et remercient sincèrement M. Claude Thiffault pour le travail élaboré à l'organisation de la pièce de théâtre *La petite école du rang* et remercient également les acteurs et actrices, ainsi que tous ceux et celles qui ont collaboré de près ou de loin au succès de l'activité.

Adopté

Dépôt du certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (cautionnement de 150 000 \$ pour le projet d'un toit sur la patinoire)

Le directeur général M. Daniel Bacon procède à la lecture du certificat cité en titre :

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le cautionnement de 150 000 \$ de la Municipalité de Saint-Adelphe envers le Centre de loisirs de St-Adelphe inc. pour le projet d'un toit sur la patinoire.

Je soussigné, Daniel Bacon directeur général de la Municipalité de Saint-Adelphe, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 890 personnes. Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 100 personnes. Que le nombre de demandes faites est de 35 personnes.

Que la résolution 2016-11-291 est réputée approuvée par les personnes habiles à voter.

Lecture faite.

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Saint-Adelphe le 7 décembre 2016.

Daniel Bacon directeur général.

2016-12-335 Levée de l'assemblée à 10 h 50

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault que la séance soit levée.

Paul Labranche, Maire

Daniel Bacon, dir. général
